

PROGRAMME DE FORMATION

IAS-FC-2026

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IAS 2026

Formacode 41054

Durée de la Formation : 15,00 heures

Public visé :

Sont concernés les intermédiaires d'assurance et de réassurance, leur personnel, ainsi que les salariés des entreprises d'assurance et de réassurance dont les activités consistent à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, à proposer ou à aider à conclure des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion. Les dirigeants des intermédiaires en assurance ont également une obligation de formation.

Prérequis : Etre IAS au 31/12 de l'année précédente.

Objectif général :

L'ensemble des thèmes vise à maintenir et développer les compétences professionnelles des intermédiaires et salariés soumis à la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).

Objectifs de l'action de formation :

Cette formation permet de :

- Tenir à jour les connaissances et aptitudes appropriées, pour les intermédiaires en assurances, leur permettant de mener à bien leurs missions et de satisfaire à leurs obligations de manière adéquate ;
- Maintenir un niveau de performance adéquat correspondant à la fonction qu'ils occupent et au marché concerné ;
- Actualiser régulièrement les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions occupées.

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

Thème 1. Compétences professionnelles générales :

Rapports annuels commentés :

- Le rapport ACPR
- Le rapport ORIAS
- Le rapport TRACFIN
- Le rapport de la Fédération de l'Assurance : FRANCE ASSUREURS
- Le rapport AERAS
- Le rapport SÉCURITÉ SOCIALE
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Thème 2. Compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits :

- Actualités 2026 sur l'assurance emprunteur
- Actualités 2026 sur la complémentaire santé
- Les recommandations officielles du CCSF sur la manière dont doivent être structurés, expliqués et vendus les contrats obsèques, pour protéger les consommateurs.

Thème 3. Compétences professionnelles liées à la distribution des produits d'assurance :

- Les préconisations de l'ACPR adressées à l'ensemble des distributeurs de produits d'assurance
- La protection des données (RGPD) en matière d'assurance

Thème 4. Compétences professionnelles liées à la fonction de commercial :

- La découverte du client en conformité avec les recommandations de l'ACPR.

Les moyens d'encadrement :

Jean-Luc PETRICOUL : Consultant formateur indépendant spécialisé dans le domaine des assurances. Il intervient principalement sur la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et l'IAS, et propose des formations couvrant les fondamentaux de l'assurance, les assurances de personnes, IARD et les actualités réglementaires. Il est auteur du Guide pratique de l'assurance.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos et quiz d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. L'accompagnement des formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails directs (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures. Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite par mail.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant un parcours (pour les formations initiales) ou une formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Évaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Évaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr